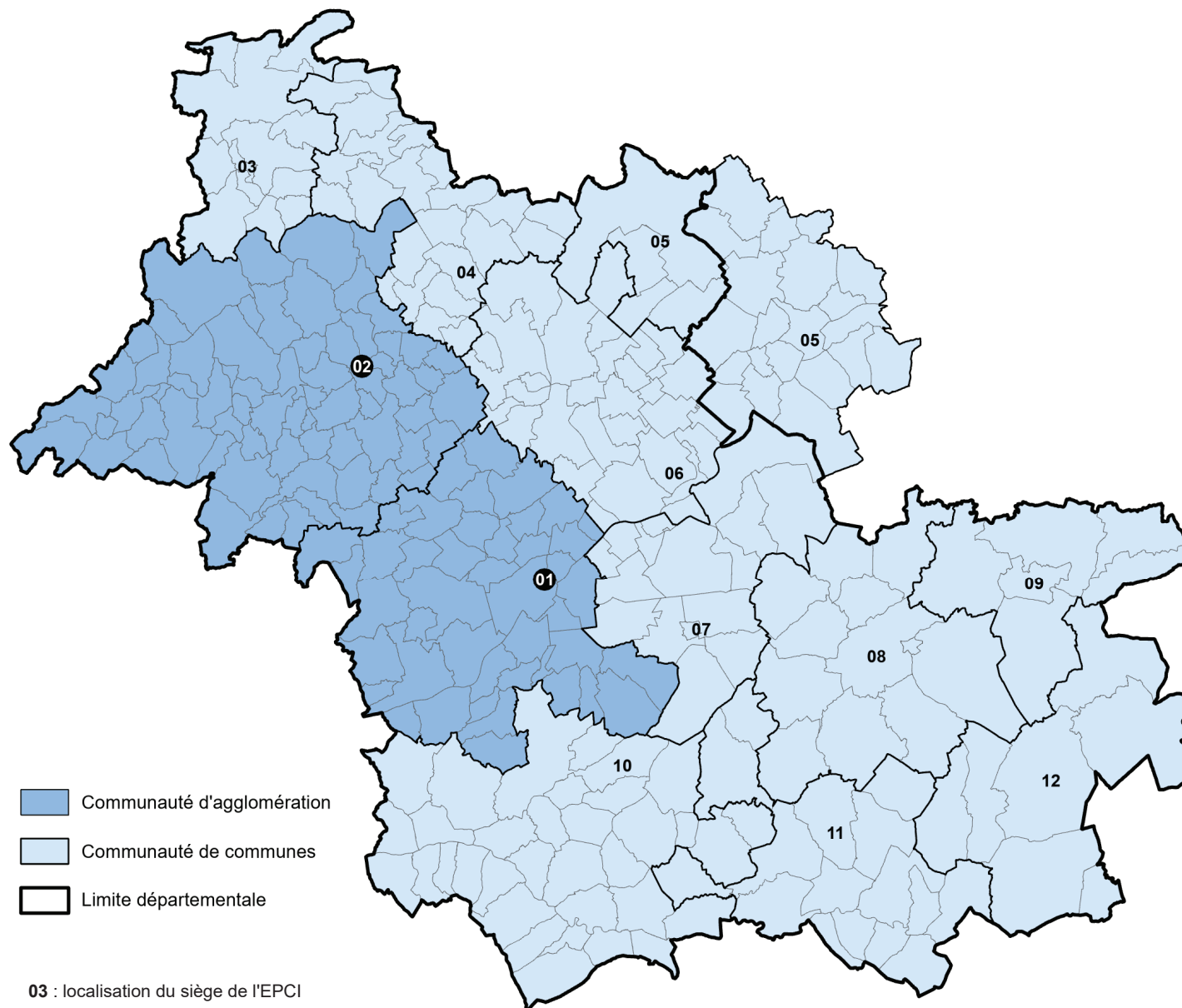


N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre de communes adhérentes	dont communes du Loir-et-Cher	Population en 2021
01	Agglopolys - Communauté de l'agglomération de Blois	2003	43	43	106 200
02	Communauté d'agglomération Territoires vendômois (siège à Vendôme)	2017	65	65	52 344
03	Communauté de communes des Collines du Perche (siège à Mondoubleau)	1993	12	12	5 913
04	Communauté de communes du Perche et Haut Vendômois (siège à Fréteval)	2014	23	23	9 151
05	Communauté de communes des Terres du Val de Loire (siège à Meung-sur-Loire)	2017	25	4	49 674
06	Communauté de communes Beauce Val de Loire (siège à Mer)	2016	30	30	19 540
07	Communauté de communes du Grand Chambord (siège à Bracieux)	2001	16	16	20 609
08	Communauté de communes de la Sologne des Etangs (siège à Neung-sur-Beuvron)	2000	12	12	8 627
09	Communauté de communes Cœur de Sologne (siège à Lamotte-Beuvron)	2006	6	6	10 310
10	Communauté de communes Val-de-Cher-Controis (siège : Le Controis-en-Sologne)	2017	33	33	46 971
11	Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois (siège à Romorantin-Lanthenay)	2007	16	16	33 662
12	Communauté de communes de la Sologne des Rivières (siège à Salbris)	2003	7	7	10 430

Toutes les communautés de communes ou d'agglomération du Loir-et-Cher ont opté pour une Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)

D'après sources : Arrêtés préfectoraux au 01/01/2024, INSEE - RP 2021

Communautés de communes et d'agglomération



Communautés d'agglomération

- 01 : Agglopolys - Communauté de l'agglomération de Blois
- 02 : Communauté d'agglomération Territoires vendômois

Communautés de communes

- 03 : Communauté des Collines du Perche
- 04 : Communauté du Perche et Haut Vendômois
- 05 : Communauté des Terres du Val de Loire
- 06 : Communauté Beauce Val de Loire
- 07 : Communauté du Grand Chambord
- 08 : Communauté de la Sologne des Étangs
- 09 : Communauté Coeur de Sologne
- 10 : Communauté Val-de-Cher-Controis
- 11 : Communauté du Romorantinais et du Monestois
- 12 : Communauté de la Sologne des Rivières

D'après source : Arrêtés préfectoraux au 01/01/2024

Compétences figurant dans les statuts	01 Agglopolys - Communauté de l'agglomération de Blois	02 Communauté d'agglomération Territoires vendômois
Groupes de compétences obligatoires		
Aménagement de l'espace (dt schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme, opération d'aménagement d'intérêt communautaire)	dont organisation de la mobilité (transport)	dont organisation de la mobilité (transport), création et réalisation de zones d'aménagement concerté schéma de développement de l'éolien maîtrise d'ouvrage infrastructures de télécommunication
Développement économique (dt zones d'activité ; politique locale du commerce ; promotion du tourisme)	dont actions en faveur de déploiement du Très haut débit (THD)	
Équilibre social de l'habitat (programme local de l'habitat ; politique du logement ; actions et aides financières en faveur du logement social, des personnes défavorisées, etc.)		
Politique de la ville (diagnostic du territoire, orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, dispositifs locaux de prévention de la délinquance)		
Accueil des gens du voyage (aménagement, entretien, gestion des aires)		
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés		
GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)		
Eau		
Assainissement des eaux usées		
Gestion des eaux pluviales urbaines		
Groupes de compétences optionnelles		
Protection et mise en valeur de l'environnement (lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie)	+ étude du développement éolien	+ patrimoine (réflexion, coordination d'actions d'animation, etc.) Réseau de chaleur urbain (construction, aménagement, entretien et gestion)
Création, aménagement et entretien de la voirie		
Équipements scolaires, sportifs et culturels		
Action sociale	dont CIAS	dont CIAS
Compétences facultatives	Définition et mise en œuvre d'une politique de tourisme Information jeunesse Soutien à l' enseignement supérieur Enseignement musical et artistique d'intérêt communautaire Mise en place de la numérisation du cadastre et gestion Définition, création, réalisation d' opérations d'aménagement d'intérêt communautaire ; acquisition d'immeubles et constitutions de réserves foncières Missions dites « hors GEMAPI » Création et gestion d'un crématorium Mise en place et gestion d'une fourrière automobile Aménagement, entretien, gestion de refuges fourrières pour animaux ; capture des animaux errants et/ou dangereux, etc. Promotion et prévention en santé , développement et coordination de l'offre de soins afin de lutter contre les déserts médicaux	France services (création, gestion) et définition des obligations de service au public y afférentes Élaboration et mise en œuvre d'une politique touristique Élaboration et mise en œuvre d'une politique culturelle (lecture publique, écoles de musique, programmation d'actions culturelles) Petite enfance, enfance et jeunesse Sécurité incendie Autres actions en faveur de l' environnement

 **Compétences obligatoires**

 **Groupe de compétences optionnelles retenu pour tout ou partie** (obligation pour l'EPCI d'en retenir au moins 3 parmi les 5)


 **Compétence retenue de façon facultative**

D'après sources : Préfecture (statuts des EPCI) et arrêtés préfectoraux

Compétences des Communautés de communes

Compétences figurant dans les statuts	03 Collines du Perche	04 Perche et Haut Vendômois	05 Terres du Val de Loire	06 Beauce Val de Loire	07 Grand Chambord	08 Sologne des Étangs	09 Coeur de Sologne	10 Val-de-Cher-Controis	11 Romorantinois et Monestois	12 Sologne des Rivières
Groupes de compétences obligatoires										
Aménagement de l'espace (dt schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme)				PCAET	PCAET		hors PLUi	PCAET	PCAET	
Développement économique (dt zones d'activité ; politique locale du commerce ; promotion du tourisme)										
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés										
Accueil des gens du voyage (aménagement, entretien, gestion des aires)										
GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)										
Groupes de compétences optionnelles										
Protection et mise en valeur de l'environnement										
Politique du logement et du cadre de vie	dt PLH	dt PLH	dt plan de déplacements	dt PLH (IAU)	dt PLH (IAU)	dt PLH		dt PLH (IAU)	dt PLH (IAU)	dt PLH (IAU)
Politique de la ville										
Création, aménagement et entretien de la voirie										
Équipements scolaires, sportifs et culturels	les 3	sport et culture	les 3	scolaire	sport et culture	sport et culture	sport et culture	sport et culture	sport	sport et culture
Action sociale	dt petite enfance (PE), enfance jeunesse		dt pers. âgées, petite enfance	Petite enfance, jeunesse, musique		CIAS (enfance, jeunesse, pers. âgées, étab. médico-sociaux)	dt pers. âgées, centres de loisirs sans hébergement	PE, enfance, jeunesse, pers en recherche d'emploi		Enfance jeunesse
Espaces France services (ex MSAP)										
Assainissement										
Eau										
Compétences facultatives										
Santé (dont maison de santé pluridisciplinaire, lutte contre la désertification médicale)					*	dt contral local de santé		*	dt contral local de santé	
SPANC (service public d'assainissement non collectif)										
Autres actions tourisme, loisirs, culture				gestion équip. touristiques	str et équip. accueil touristique	politique / équip. touristiques		politique cult. sportive, loisirs		
TIC (Infrastructures et réseaux de communication, etc.)										
Principaux autres champs d'intervention		Eclairage public, transport scolaire, environnement (hors Gemapi)	Services de proximité, incendie secours, prévention de la délinquance, centres de loisirs		Eclairage public, environnement (hors Gemapi)	Environnement (hors Gemapi), num.cadastre, actions pr pers. en recherche d'emploi	Environnement (hors Gemapi), politique événementielle, transport scolaire	Gendarmerie, environnement hors Gemapi, Véloroute V46 "Coeur de France à vélo", Contrib. budget SDIS	Environnement (hors Gemapi), secours-incendie, cinéma, fourrière de véhicules	Environnement (hors Gemapi)

 Groupe de compétences obligatoires

 Groupe de compétences optionnelles retenu pour tout ou partie (obligation pour l'EPCI d'en retenir au moins 3 parmi les 9)

 Compétence retenue de façon facultative

* EPCI ayant signé ou engagé un Contrat Enfance-Famille intégrant un contrat local de santé (non mentionné dans les statuts)

D'après sources : Préfecture (statuts des EPCI) et arrêtés préfectoraux

2-1 - Établissements à fiscalité propre et syndicats de Pays